

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes signifié aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire d'arrondissement substitut de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance ordinaire du 2 septembre 2014 les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-235**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Park(ing) day* », qui se tiendra sur la rue Masson, entre la 1^{re} Avenue et la 12^e Avenue, le 19 septembre 2014, entre 15 h et 19 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-236**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Marche pour la SLA* », qui se tiendra dans le parc Maisonneuve le 20 septembre 2014, entre 9 h et 13 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-237**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques sur le domaine public dans le cadre de l'événement « *Marche pour la SLA* », qui se tiendra dans le parc Maisonneuve dans des kiosques aménagés à cette fin, le 20 septembre 2014, entre 9 h et 13 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-238**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Marche ton défi* », qui se tiendra dans le parc Maisonneuve le 21 septembre 2014, entre 11 h et 19 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-239**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques sur le domaine public dans le cadre de l'événement « *Marche ton défi* », qui se tiendra dans le parc Maisonneuve, dans des kiosques aménagés à cette fin, le 21 septembre 2014, entre 11 h et 19 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-240**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Marche pour la Fondation du groupe Roy-Santé* », qui se tiendra dans le parc Étienne-Desmarreau le 21 septembre 2014, entre 8 h 30 et 15 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-241**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Tournoi de pétanque* », qui se tiendra dans la ruelle située entre la 9^e et la 10^e Avenue et entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, pour la période du 26 au 28 septembre 2014, entre 11 h et 21 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-242**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Tournoi de pétanque* », qui se tiendra dans la ruelle située entre la 9^e et la 10^e Avenue, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, pour la période du 26 au 28 septembre 2014, entre 11 h et 21 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-243**, permettant la fermeture de la ruelle située entre la 9^e et la 10^e Avenue, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, dans le cadre de l'événement « *Tournoi de pétanque* », qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2014, entre 11 h et 21 h, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre c-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-244**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Tapis rouge au cinéma brésilien* », qui se tiendra dans le parc Molson le 27 septembre 2014, entre 16 h et 22 h 30, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-245** permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Tapis rouge au cinéma brésilien* », qui se tiendra dans le parc Molson le 27 septembre 2014, entre 16 h et 22 h 30, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-246**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Marathon Oasis de Montréal* », qui se tiendra dans les parcs Lafond et Marie-Victorin, à l'intersection nord-ouest de l'avenue Christophe-Colomb et de la rue Bélanger et à l'intersection nord-est de la rue de la Roche et de la rue Beaubien Est, le 28 septembre 2014, entre 6 h et 15 h 30, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-247**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Fête de la famille Père-Marquette* », qui se tiendra sur le terrain du centre Père-Marquette situé au 1600, rue De Drucourt le 4 octobre 2014, entre 11 h 30 et 17 h 30, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-248**, permettant la circulation de véhicules hippomobiles conformément au trajet autorisé par ladite ordonnance, dans le cadre de l'événement « *Fête de la famille Père-Marquette* », qui se tiendra le 4 octobre 2014, entre 12 h et 17 h, et ce, en vertu du *Règlement sur les véhicules hippomobiles* (R.R.V.M., chapitre v-1, article 22).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-249**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Course à la vie CIBC* », qui se tiendra dans le parc Maisonneuve le 4 octobre 2014, entre 14 h et 17 h et le 5 octobre entre 7 h 30 et 13 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-250**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Course à la vie CIBC* », qui se tiendra dans le parc Maisonneuve dans des kiosques aménagés à cette fin, le 5 octobre 2014, entre 7 h 30 et 13 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-251**, permettant l'établissement d'une voie réservée aux autobus et aux véhicules-taxi, sur le côté sud de la rue Beaubien Est, entre la rue De Normandie et le boulevard Pie-IX, et sur le côté nord de la rue Beaubien Est, entre la rue Fabre et le boulevard Pie-IX, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre c-4.1, article 3).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Fait à Montréal, ce 16 septembre 2014.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,
Patrick Martel